

Agir à l'international
Appel à projets « Méditerranée » 2021

Contexte :

Dans le cadre de la coopération décentralisée, la Ville de Bordeaux lance un appel à projet d'initiatives de solidarité internationale. Cet appel à projet initié depuis 2011 a pour objectifs d'accompagner des projets de coopération portés par des associations bordelaises tournées vers l'international et en cohérence avec la politique internationale de la Ville.

Pour ce faire, La Ville de Bordeaux souhaite développer des accords pluri-acteurs, fonctionnant sur des principes de réciprocité, en suivant les événements récents à l'international. Il s'agit ici par exemple de suivre la ligne des Accords d'Abraham du 15 septembre 2020, et ses impacts sur la normalisation des relations entre plusieurs acteurs du Proche-Orient et d'Afrique du Nord.

Objectif de l'appel à projet :

Cet appel à projet soutiendra des actions de coopération à l'international qui seront programmées en 2022.

Soutenir les initiatives d'associations à but non-lucratif basés dans la Métropole, envers le développement des relations de Bordeaux et ses villes partenaires de la Méditerranée : Ashdod (Israël), Casablanca (Maroc), Oran (Algérie) et Ramallah (Territoires Palestiniens)

Contribuer, à l'échelle locale, à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), en encourageant les acteurs associatifs bordelais à participer, activement à la solidarité internationale. Prioritairement les ODD : 5, Égalité entre les sexes ; 8, Accès à des emplois décents ; 10, Réduction des inégalités ; 11, Villes et communautés durables ; 17, partenariats pour la réalisation des objectifs.

Encourager la solidarité et la coopération entre les villes jumelles de Bordeaux.

Domaines éligibles :

- Biodiversité en milieu urbain
- Situation de la jeunesse : engagement politique, stabilité et formalité de l'emploi et entrepreneuriat durable
- Égalité des genres et droit de la Femme

Critères de sélection et méthodologie :

- Réciprocité des échanges entre les partenaires : modalités du partenariat, rôle et contributions de chaque partenaire, répartition du budget.
- Qualité du projet : pertinence, cohérence, efficacité, impacts
- Faisabilité et méthode : adéquation du budget et du planning, plan d'action par étapes, dimension participative, mise en œuvre prévue, partenariats locaux, part d'autofinancement, pérennité et durabilité de l'action ;

Sont exclus de l'appel à projets :

- Les activités en milieu scolaire, les voyages d'étude, les chantiers de jeunes (déjà financés par des programmes existants comme le SVE, SVI...);
- Les demandes d'aide pour le fonctionnement des organismes;
- Les projets n'ayant pour objet que des opérations de microcrédits ou de financement d'investissement;
- Les projets ayant pour objet des actions culturelles (pour lesquels un appel à projets co-financé par la Ville de Bordeaux et l'Institut Français existe).

Montant de l'aide :

L'objectif étant de créer plusieurs projets de coopération multipartites, le financement ira de 2.000 à 5.000 euros, selon l'ampleur du projet, sachant que la subvention ne peut correspondre à plus de 50% du budget global du projet.

Il faudra mentionner dans la demande les autres bailleurs sollicités, ainsi que la part des fonds propre et du bénévolat dans le plan de financement.

Aide méthodologique complémentaire :

La Ville de Bordeaux pourra accorder une aide méthodologique complémentaire à un projet retenu dans le cadre de cet appel à projets.

Dossier de projet :

La prise en considération des dossiers suppose qu'ils respectent la législation française en vigueur, soient complets et soient dactylographiés sous format Word.

Le dossier à renseigner est téléchargeable sur le site www.bordeaux.fr

- Fiche synthétique de projet datée et signée à la dernière page (document 1);
- Présentation de projet datée et signée à la dernière page (document 2).

Le dossier sera également accompagné des documents administratifs :

- Statuts de l'association;
- Extrait du JO prouvant la création de l'association;
- Original du Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).

Tout courrier de soutien issu de partenaires étrangers ou français pourra être ajouté aux pièces obligatoires.

Dépôt du dossier

Le dossier doit être transmis par courrier postal à la Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux avec la mention « *Appel à projets Méditerranée* » **pour le 3 juillet dernier délai** (cachet de la poste faisant foi).

Contacts

Direction des Relations Internationales de la Ville de Bordeaux (DRI)

Place Pey Berland

33077 Bordeaux Cedex

Téléphone : 05.56.10.21.87

Télécopie : 05.56.10.21.89

ri@bordeaux-metropole.fr